



Île de La Réunion, le 24 mai 2021

Monsieur Emmanuel MACRON
Président de La République Française

« Lettre ouverte »
Bureau du Président, Palais de l'Élysée.

OBJET : Demande urgente de régulation des survols touristiques aériens
sur l'Île de La Réunion, île intense ...ment bruyante.

Monsieur le Président,

La Réunion est devenue une île dénaturée par les nuisances sonores d'un modèle touristique archaïque, nuisible à la santé publique, anti-écologique, et anti-économique durable, ce qui provoque l'explosion des plaintes de la population locale, associations et collectifs sur toute l'île.

Malgré nos alertes et demandes répétées depuis des années, la direction locale de l'Aviation Civile (DSAC-OI) **refuse de réguler les survols touristiques aériens** qui, par leur explosion en termes de trafic et de nuisances sonores, constituent **un fléau pour la population locale et la faune sensible**.

1. Quelle est la situation ? Pourquoi la révolte face à ce modèle touristique nocif ?

À partir des deux seuls aéroports locaux pour le seul domaine du tourisme aérien de loisirs, c'est en 2019 plus de 60 000 mouvements à La Réunion, sur un tout petit territoire de 2500 km².

Pour en estimer l'importance, cela représente plus du tiers de la totalité des mouvements d'aviation générale de tous les Outre-mer réunis, La Réunion talonne même Toulouse, métropole aéronautique mondiale, et l'aérodrome de Pierrefonds à lui seul, rivalise avec celui Toulouse-Lasbordes où le conflit est déjà **explosif avec les riverains**, en nécessitant l'intervention des élus.

Et encore ces chiffres de trafic ne concernent que les mouvements à partir des 2 aéroports sans prendre en compte les mouvements à partir des hélistations, des bases ULM, des bases de propriétaires privés ...

La réalité réunionnaise quotidienne est que tous les jours, et à n'importe quelle heure, la population et la faune sensible sont soumises au **bruit infernal de machines volantes** type hélicoptères, avions, ULM dont l'impact sur la santé et la qualité de vie ne peut être contesté.

Plus d'échappatoire sur notre île. Plus de période de quiétude.

Les zones habitées sont survolées sans vergogne. Les lagons sont balayés en boucles ultra-bruyantes avec effet « flapping » (battement très gênant des pales). Les randonnées en montagne s'effectuent sous le vrombissement des hélicoptères. Ainsi La Réunion dont 40% est en zone de Parc National, et en partie classée au Patrimoine mondial par l'UNESCO, est un magnifique bijou nature pollué par le bruit, symbole des dérives d'un modèle touristique déjà dépassé !

Même si le représentant local de l'État à Saint-Pierre, Monsieur le Sous-préfet, a contribué à la mise en place d'une commission consultative locale Environnement ... qui s'est réunie il y a plus d'une année, même si le groupe de travail Nuisances sonores a été mis en place dans le sud et l'ouest de l'île, le constat de **blocage par la direction locale de l'Aviation Civile** est manifeste. Nos demandes ne sont pas prises en compte, aucune action concrète de régulation n'est mise en œuvre, la stratégie est même d'implanter de nouvelles hélistations ! Le Parc National, les autres administrations de l'État DEAL, OFB ... sont aux abonnés absents, pas même préoccupés par les impacts sur la faune - en particulier les oiseaux endémiques, tous protégés - à défaut de s'intéresser aux Humains. Sans oublier la Brigade de Gendarmerie des Transports Aériens (BGTA) qui ne dispose même pas de jumelles télémétriques et qui n'est pas présente sur le terrain pour constater les multiples infractions que seuls les particuliers relèvent.

2. Nos propositions pour un tourisme aérien éthique et éco-responsable.

Voici nos propositions de RÉGULATION pour faire cesser l'enfer du bruit "touristique" dans le ciel à partir de la situation qui a atteint un stade catastrophique fin 2019 à l'Île de La Réunion.

a. Interdictions générales de survol :

- des zones habitées
- des lagons (zones très fréquentées par les familles et dont la faune sous-marine est impactée)
- des cirques de montagne et ravines, habités (effet de caisse de résonance)

b. Interdictions de circuits courts.

Prendre un hélico pour aller déjeuner dans un gîte accessible par sentier de randonnée et ainsi multiplier les vols, donc les nuisances, exemple d'acte anti-écologique.

c. Interdictions de trajectoires en boucles avec effet « flapping »

Vol en ligne droite obligatoire, à la vitesse d'endurance maximale optimisée (de l'ordre de 180 km/h pour H130), éviter tout virage, tout S, tout demi-tour, et changement d'altitude.

d. Privilégier les zones et couloirs de vol sans habitation :

des espaces restreints, non habités et sans faune sensible, sites seuls susceptibles d'accepter des prestations courtes, exemples « trou de fer », « volcan »

e. Limitation indispensable et immédiate du nombre d'autorisations :

alors que la situation est déjà insupportable, comment imaginer que ce nombre continue à augmenter ?

f. Contrôle du respect de la réglementation et de l'impact sonore dans toute la gamme des fréquences. Ce qui n'est absolument pas fait à La Réunion !

Analyse spectrale et détection de l'émergence sonore.

g. Transpondeur obligatoire en fonction permettant le suivi de tout aéronef à distance.

Il est totalement irresponsable d'accepter que les aéronefs qui survolent population et faune ne soient pas géolocalisés en temps réel. C'est même une question de sécurité publique !

h. Inventaire, identification, et contrôle de l'activité de tous les aéronefs, ciblant en particulier le transport non-déclaré de passagers.

i. Point essentiel : LIMITER L'INVASION TEMPORELLE,

c'est-à-dire limiter la plage horaire d'impact sonore sur les habitants, pour permettre ensuite la vie dans le calme (période de quiétude).

HUMAINS ET FAUNE ont besoin de calme dans la journée pour vivre.

Survols régulés et programmés, par exemple seulement entre 7h et 9h (meilleures conditions météo), en passages groupés dans les zones de fort contraste bruit/silence pour limiter la durée cumulée, celle-ci ne devant pas dépasser l'équivalent des limites exigées par le code de la

santé publique, par exemple 20mn maximum en 2 fois 10 minutes là où l'émergence spectrale atteint ou dépasse 9 dB.

Dans les espaces "caisse de résonance", la perturbation sonore ne doit pas être une épreuve.

j. Interdiction de la publicité pour ce mode de tourisme aérien pollueur sonore et atmosphérique.

k. Mise en place d'un système "ÉTIQUETTE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL" (impacts énergie, CO₂, bruit) pour tous les survols aériens afin de responsabiliser le consommateur éventuel. Cela existerait pour les véhicules terrestres, et non pour les aéronefs ?

l. Mise en place d'une TAXE dissuasive pour tous les survols aériens, sur le principe du pollueur-payeur pour défavoriser ce mode de transport touristique « non-développement durable ».

Les recettes en seraient affectées à favoriser des modes de tourisme par transports doux.

EN RÉSUMÉ, POLLUTIONS SONORES et ATMOSPHÉRIQUES du tourisme aérien sont NOCIVES POUR NOTRE PETIT TERRITOIRE INSULAIRE.

La réglementation n'est plus adaptée dans une petite île où la population a plus que doublé en 50 ans !

À l'heure de la transition écologique, ce modèle touristique dépassé va dans le mur, et ce d'autant plus qu'il ne rapporte économiquement rien à la population locale qui n'en récolte essentiellement que les impacts nocifs.

3. Les avantages à stopper ce modèle actuel de tourisme nocif ?

- La Réunion retrouve son image de destination Nature, en cohérence avec le label Parc National, et son classement UNESCO.

Il y a là une attractivité sans commune mesure, et qui va dans le sens de l'Histoire, vers une destination de « tourisme éthique » !

- Entre « Île du bruit » et « Île de tourisme éthique de Nature », il n'y a pas à hésiter ! Humains et la faune locale, enfin, retrouvent des conditions adéquates de vie et de développement.

- La majorité des touristes extérieurs ainsi que les locaux qui viennent dans les structures locales, actuellement dérangés, préfèrent le chant des oiseaux au vrombissement des machines volantes !

- **Le dérangement actuel donne une très mauvaise image de l'île**, constituant un handicap pour le développement d'un tourisme durable à La Réunion.

- Le tourisme vert pourrait alors harmonieusement se développer, et créer des emplois qui profiteraient bien mieux aux locaux.

En conclusion, ce changement de paradigme, passer d'un tourisme "TGV" nocif à un tourisme éthique et éco-responsable durable, donnera un saut-qualité incontestable à l'île, et une impulsion majeure à l'attractivité de La Réunion, et de fait, à son économie.

*Monsieur le Président, il est urgent de mobiliser les serviteurs de l'État dans les différents ministères, et en particulier la direction générale de l'Aviation Civile, pour enfin prendre en compte à La Réunion, nos propositions. Le tourisme acceptable et durable, se doit de respecter les habitants et leur Environnement, ou alors il sera rejeté. **C'est inévitable.***

Le combat que nous menons pour un tourisme éthique est le même pour le Mont-Blanc, d'où nos soutiens réciproques, Chamonix-Mont-Blanc étant jumelée à Cilaos, village habité au cœur du cirque de montagnes de La Réunion.

L'Île de La Réunion, comme le Mont-Blanc, ne peuvent continuer à être dénaturés.

Monsieur le Président,

La Réunion ne peut être l'île de la régression écologique, mais peut et doit devenir, tout au contraire, l'île-exemple d'un tourisme éthique et éco-responsable pour la France. C'est là l'objectif de notre travail et de nos propositions citoyennes.

Elle peut et doit devenir un exemple de tourisme respectueux pour la Biodiversité dans sa globalité (Humains et faune), tout en privilégiant un modèle économique écologique et éthique, en accord avec la transition énergétique, participant ainsi à freiner le réchauffement climatique.

En vous remerciant par avance pour votre intervention et votre implication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

Mister President, « Make our Reunion Island great again »

Monsieur le Président, “alon artrouv nout Réunion gayar”

Pour l'Association **Citoyenne de Saint-Pierre (ACSP-REUNION)**,
Le président, Gaëtan HOARAU
acsp974@orange.fr ; 0692 87 96 12

Pour l'Association **ACPEGES**,
Le président, Jean-Paul CALTEAU
acpeges@yahoo.fr ; 0692 39 61 21

Pour l'Association **CILAOS-MON-AMOUR**,
Le représentant, Jean THEVENET
thevenet.jean@free.fr ; 0692 05 88 11

Pour l'association **LE TAILLE-VENT**
Les représentants Marie NGUYEN et
Sylvain BENUSIGLIO
le.taille.vent@orange.fr ; 0692 22 87 76

Pour le Collectif **PETERBOTH**
Le représentant, Olivier GRIS
oliviergris39@gmail.com ; 0692 55 20 04

Pour le Collectif **ENTRE-DEUX**
Le représentant, Michel ESTERLINGOT
guillaumeesterlingot@mac.com ; 0693 11 93 52

Pour le Collectif **OUAKI**
Le représentant, Bruno VERGNES
docnono974@gmail.com ; 0692 86 44 57

Pour l'Association **MOUNTAIN WILDERNESS FRANCE**
Le représentant, Vincent NEIRINCK
vn@mountainwilderness.fr ; 06 72 67 59 50

Pour l'Association - Collectif **PRO-MONT-BLANC**
Le vice-président pour la France, Jean-Christophe POUPET
jcpoupet@wwf.fr ; 06 15 41 60 38

